



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DES ÎLES-DE- CONTRECOEUR



Pourquoi la réserve des Îles-de-Contrecoeur est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) des Îles-de-Contrecoeur a été créée en 1981 afin de protéger un ensemble remarquable d'habitats de reproduction de la sauvagine dans la région de Montréal. Cette aire protégée de 300 hectares est située au coeur du fleuve Saint-Laurent près de la ville de Contrecoeur, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Montréal. Elle est constituée de 22 îles basses et îlots alluvionnaires entourés de marais et d'herbiers, dont une grande partie se trouve complètement submergée lors des crues printanières. Paysage de plaines herbeuses, la réserve :

- constitue une aire de repos et d'alimentation pour la **Bernache du Canada**, le **Garrot à œil d'or** et de nombreuses autres espèces d'oiseaux en migration;



Réserve nationale de faune des Îles-de-Contrecoeur au printemps

- est le plus important site de nidification du **Canard chipeau** au Québec et elle accueille d'autres espèces nicheuses telles le **Canard pilet** et le **Canard d'Amérique**;
- abrite d'autres oiseaux comme le **Butor d'Amérique**, le **Troglodyte des marais** et la **Bécassine de Wilson** ainsi qu'une colonie de **Goélands à bec cerclé**;
- accueille plus de 200 espèces végétales, de 80 espèces d'oiseaux et d'une douzaine d'espèces de mammifères.

Située en zone métropolitaine, cette réserve est exposée à des pressions grandissantes comme le développement du territoire, la pollution de l'eau, l'érosion des îles et l'envahissement par des plantes exotiques. Environnement Canada protège ce milieu insulaire précieux et les espèces qui en dépendent.

Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve des Îles-de-Contrecoeur?

L'accès public à la réserve est interdit afin de protéger les oiseaux nichant dans l'archipel des perturbations causées par l'activité humaine. Toutefois, la chasse aux oiseaux migrateurs y est autorisée à l'automne selon la réglementation en vigueur.



Canard chipeau

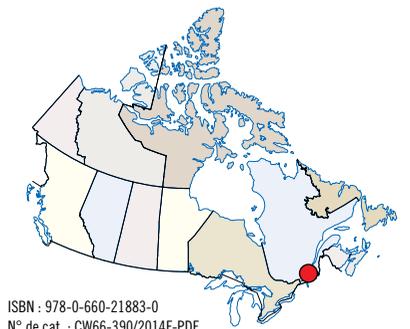


Butor d'Amérique

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada –
Région du Québec Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve des Îles-de-Contrecoeur?



ISBN : 978-0-660-21883-0
N° de cat. : CW66-390/2014F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
Photos : © Environnement Canada (Butor d'Amérique © B. Jobin); sauf Troglodyte des marais (en couverture) © Thinkstockphotos.ca; Canard chipeau © Benoît Audet; photo aérienne © C. Lepage
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2014

